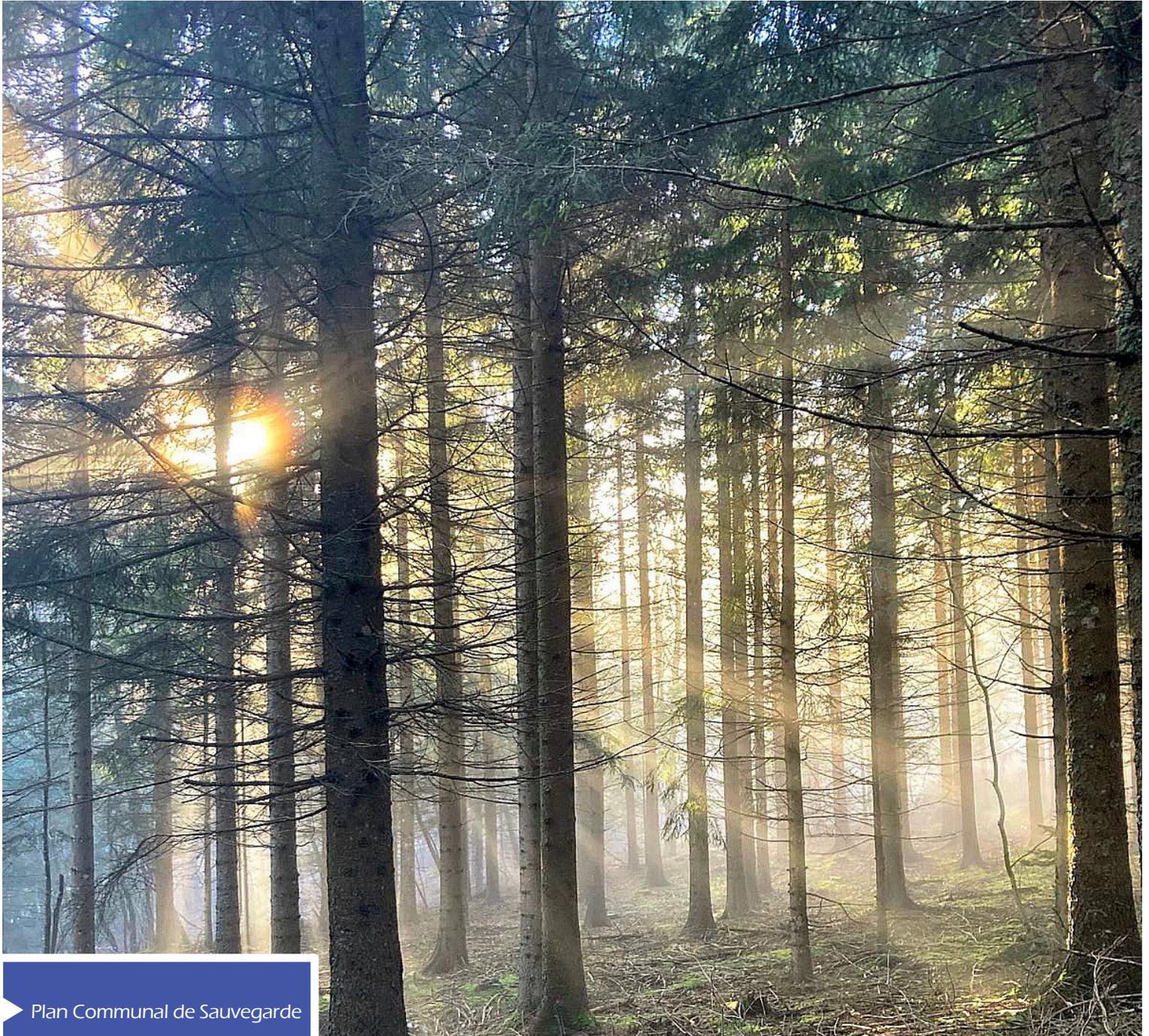


# SINARD Infos



Plan Communal de Sauvegarde

Déclaration préalable de travaux

Budget

Evènements passés et à venir

La CUMA : Kesaco ?

...

## Le mot du Maire

### Mesdames, Messieurs, Cher-e-s ami-e-s,

C'est un plaisir d'introduire ce nouveau bulletin municipal aux couleurs de l'été et de mi-mandat... avec une conjoncture qui n'est certes pas « brillante » ! Les nantis restent nantis, les pauvres sont de plus en plus pauvres et comme à l'accoutumée, les classes moyennes permettent plus ou moins de maintenir le niveau de vie de l'économie française en « participant » très largement à ce que pudiquement le président de la république nous présente comme « l'effort national » ! C'est dans ce contexte que le taux de la taxe foncière a été relevé seulement d'un point. En effet, nous avons eu le souci de conserver « une capacité d'agir » afin de faire face à la réglementation et aux lois sans cesse en mouvement et de ne pas « plomber » les propriétaires.

Le recensement 2023 est terminé, je souhaite vous remercier pour votre geste civique et remercier nos deux agents recenseurs du moment (Rémi Garcin et Eric Alberto). En effet le taux de réponse est bon et c'est très important pour la commune puisqu'il permet de déterminer le nombre exact d'habitants et les dotations de l'Etat.

La révision allégée du PLU a été approuvée par délibération en date du 21 mars 2023. Aussi nous espérons par cette voie avoir répondu aux recours gracieux, suivis ultérieurement d'une saisine au tribunal administratif de Grenoble.

Le projet de requalification du village et des hameaux continue son cheminement, et les premiers « coups de pelles » pourraient être donnés d'ici à la fin de l'année pour les deux secteurs identifiés au village (croix de portier-terrain des sports). En ce qui concerne le hameau des Fauries et après plusieurs rencontres avec les habitants, le dossier va pouvoir prochainement sortir de la phase étude pour passer à la réalisation. Je souhaite ici remercier l'ensemble des habitants du hameau de leur participation à la construction de leur nouvel environnement de vie.

Je profite d'avoir la plume pour rappeler que chacun a son opinion sur l'action municipale, chacune de nos mesures peut ne pas emporter l'adhésion de tous. La recherche de l'intérêt général implique parfois de heurter des intérêts particuliers, et c'est à ce prix qu'une action municipale sincère et honnête nous semble devoir être conduite.

Pour répondre au décret tertiaire fixé par le législateur, une phase d'audit énergétique est en cours au niveau des Bâtiments communaux en lien avec l'école. Cet audit débouchera sur des scénarios de rénovation, tant de l'isolation des bâtiments que des moyens de chauffage.

Au moment où ces lignes s'écrivent, un incendie vient brutalement d'arrêter l'activité de production de la

miellerie RUCH, leur projet de vie est mis à mal! L'élan de solidarité que l'on connaît à notre village s'est mis en route et je veux remercier toutes celles et ceux qui d'aventure seront au côté de Fanny, Jean Michel et leurs enfants, pour traverser les suites de cet événement...

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été ! ■



Christian Roux  
Maire

### Bravo Samya !

Samya, que beaucoup d'entre vous connaissez déjà bien, est arrivée dans la collectivité en juin 2020 en qualité de secrétaire de Mairie (grade Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B).

Très investie, elle a préparé le concours d'Attachée Territoriale (catégorie A) qu'elle a présenté en Novembre 2022 (écrit) et en Février 2023 (oral).

Concours réussi !

Le poste correspondant à ce nouveau grade a été créé pour elle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Un petit pot a été organisé à son attention le 9 juin 2023. Samya était entourée des élus de la Commune, de ses collègues et de son entourage proche.

Félicitations à elle car le concours présenté et réussi dès la première année est difficile et les candidats très nombreux. ■



Samya entourée d'une partie de ses collègues venus la féliciter

## Infos mairie

### Recensement de la population

Le recensement de la population de Sinard s'est déroulé en Janvier/Février dernier.

718 bulletins individuels ont été remplis (dont 639 directement via internet) pour 334 logements (dont

286 résidences principales).

Le dernier recensement de 2019 dénombrait 703 habitants soit une augmentation de plus de 2 %.

### Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), instauré par la loi de modernisation de la sécurité civile, est un outil opérationnel qui doit permettre de faire face à tout type d'évènement affectant la population :

- Risques naturels : inondation, vents violents, séismes, mouvement de terrain...
- Risques industriels
- Transport de matières dangereuses
- Rupture de barrage
- ...

Le PCS recense l'ensemble des moyens (matériels, hébergement et humains) pour faire face à une situation de crise.

Répondant à cette disposition légale, la commune de Sinard s'est dotée il y a plus de 10 ans de son propre PCS.

Une mise à jour de ce plan est en cours de finalisation et la mairie souhaite créer la réserve communale de sécurité civile : structure composée d'habitants de la commune pouvant être amenés à

intégrer la cellule de crise. Un appel à bonne volonté est donc lancé.

Par ailleurs, un décret, entré en vigueur le 10 décembre 2022, prévoit l'organisation tous les 5 ans, d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile et « si possible » la population dans le cadre de la mise en œuvre du PCS. La mairie met tout en œuvre pour réaliser un exercice en 2024.

Afin de maintenir à jour notre système d'alerte, nous vous remercions de remplir la fiche de renseignement jointe à ce bulletin et la retourner à la mairie. Ce document est essentiel pour permettre à la mairie de vous contacter en cas de situation de crise. ■

La mairie organise une réunion publique le jeudi 14 septembre 2023 à 19h00 à la salle polyvalente pour vous présenter le PCS et répondre à vos questions. Nous vous attendons nombreux.

### Déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux non soumis à permis de construire.

Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. Exemples :

- Extension :

L'extension est un agrandissement de la

construction existante. Par exemple, surélévation ou création d'une véranda.

- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment :

- . créer une ouverture (porte, fenêtre, velux),
- . changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle,
- . changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- . changer la toiture
- . ravalement de la façade.

Evolution de la population sinardoise depuis les années 1980 (source INSEE) :

- 1982 : 181 habitants
- 1990 : 494 habitants
- 1999 : 579 habitants
- 2008 : 638 habitants
- 2013 : 650 habitants



En parallèle, l'exercice annuel de sécurité A51 du tunnel de Sinard s'est déroulé le 5 juin dernier. Le tronçon A51 sortie 13 Sinard Avignonet

jusqu'au col du fau était fermé dans les 2 sens.

Dans ce cadre, les représentants des communes étaient conviés à assister à cet exercice.

L'action permet de prendre conscience des moyens techniques et humains mis en place afin d'assurer la protection et l'évacuation des usagers.

- Nouvelle construction :

Elle est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un carport, un garage...

Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m<sup>2</sup>.

Vérifiez si vos travaux sont concernés par une DP. Si vous avez un doute, renseignez-vous auprès de la mairie. ■

## Résultat budget de fonctionnement 2022 et budget 2023

L'année 2023 voit la mise en place de l'instruction comptable M57 qui se substitue à la M14. Elle a nécessité un travail de mise en place aussi bien sur les comptes de fonctionnement que d'investissement pour l'établissement du budget 2023.

### Fonctionnement 2022 et budget 2023

La section de fonctionnement du budget général dégage en 2022 un excédent de 193 115,73€.

Ce solde vient abonder le report des exercices antérieurs, ce qui porte la réserve ainsi constituée à 557 526,13€.

Il faut noter que ce montant comprend l'indemnité perçue pour la création de la voirie de l'opération immobilière de L'orée des prés d'un montant de 102 643,45€.

Ces fonds propres sont nécessaires pour assurer le financement des investissements futurs.

Les taux de taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties seront augmentés de 1% en 2023. Ils passeront de 34.88% pour la taxe foncière bâtie à 35.88% et de 51.23% à 52.23% sur le non bâti.

La taxe d'habitation reste applicable sur les résidences secondaires, le taux applicable en 2023 sera de 14,47% Il est à noter que l'aide de l'Etat, appelée Dotation globale Forfaitaire (DGF), est passée de 64 112€ en 2014 à 17 576€ en 2022. Le montant prévu pour 2023 est de 18 058€.

L'ensemble des autres charges restent stables sauf en ce qui concerne les dépenses d'énergie notamment l'électricité. En 2023, il faut également s'attendre à une hausse du coût de la cantine.

L'aménagement de la cour de l'école a été réalisé en 2022 ; il a fallu attendre le printemps 2023 pour que les derniers travaux de marquages au sol soient exécutés.

Le budget assainissement, quant à lui, dégage un solde positif de 8 093,98€ qui augmente les excédents précédents portant la réserve à 22 478,06€.

Il est prévu une augmentation de la taxe d'assainissement en 2023 qui passe de 1,16€ à 1,25€ jusqu'à 120 m3 et de 0,10€ à 0,12€ à partir de 121 m3.

Les travaux prévus pour la création du réseau d'assainissement « la Morte les Jaillets » ont débuté en 2022.

La section des Grais a été réalisée ; elle concernait 9 maisons. En 2023 il est prévu de traiter le hameau de la Morte. Il restera ensuite à réaliser le dernier tronçon comportant 5 maisons.

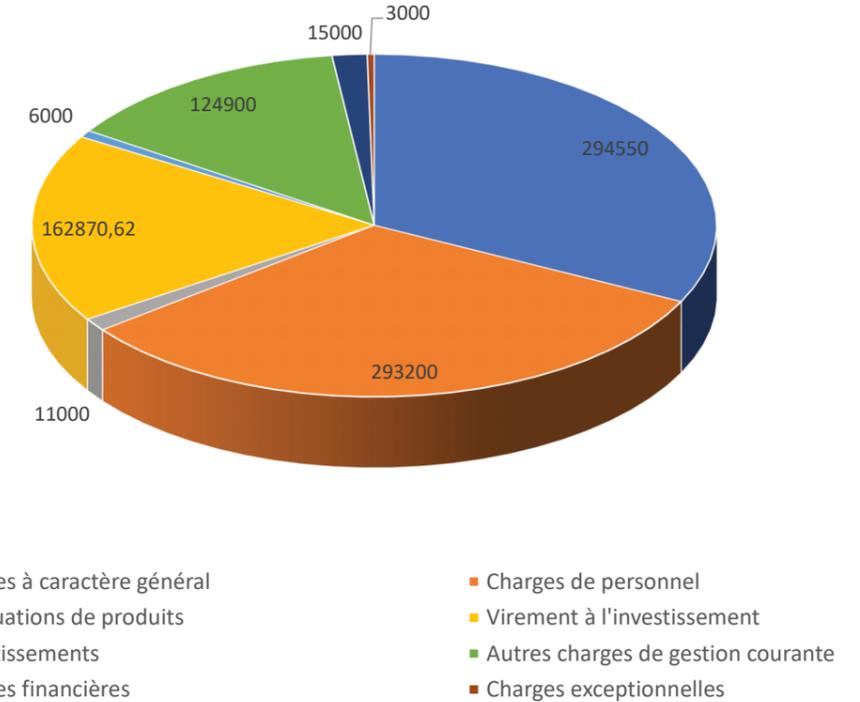
### Investissements 2023

Les investissements prévus concernent :

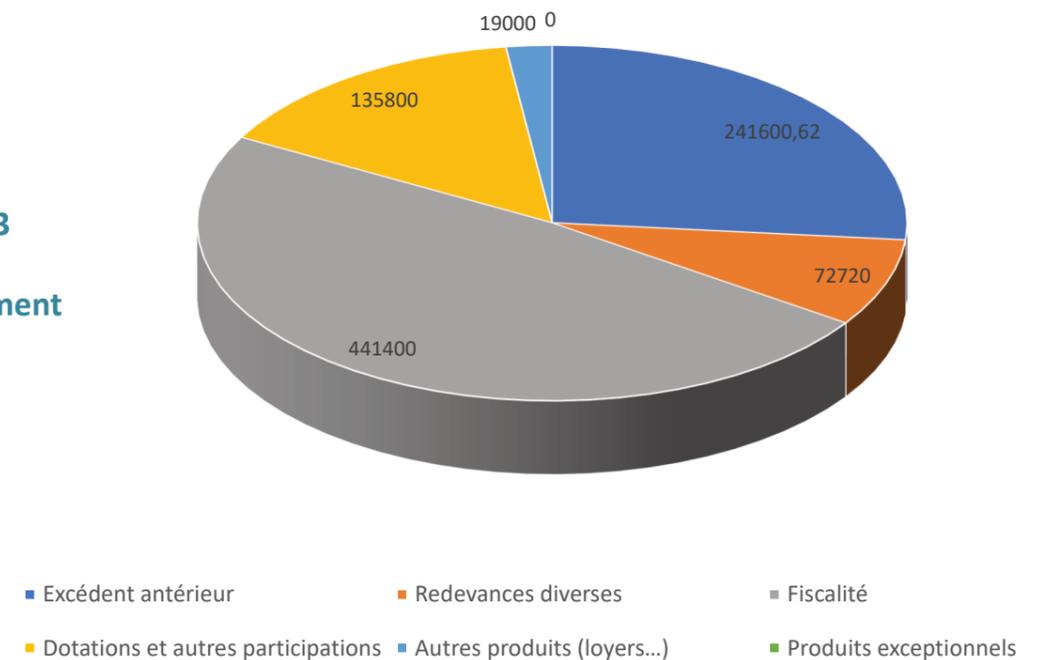
- L'acquisition de divers matériels et logiciels
- La requalification des espaces publics de Sinard et de ses Hameaux incluant les travaux prévus au hameau des Fauries
- La poursuite des travaux de VRD pour « L'orée des prés »
- L'accessibilité des bâtiments publics
- Le suivi des mouvements de terrain sur la commune
- L'aménagement de la cour de l'école et rénovation de toilettes
- La réalisation d'un organigramme des clés pour les locaux municipaux
- La cartographie Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) suivi de travaux si nécessaire
- Les emplacements réservés
- L'installation de la fibre
- La réfection de voiries et l'arrêt bus du Collet
- La rénovation énergétique de l'école et de la salle polyvalente
- Le bâtiment technique
- La réfection des allées du cimetière

## Budget 2023

### Budget 2023 Dépenses de fonctionnement



### Budget 2023 Recettes de fonctionnement



# Ca s'est passé à Sinard

## Spectacle de Marionnettes

**D**imanche 19 mars 2023, la compagnie Talabar est venue présenter son spectacle de marionnettes Fil rouge à un (jeune) public nombreux, enthousiaste et réactif, dans la salle polyvalente. Ce spectacle a été organisé par Sinard Animation.

La compagnie Talabar a été créée en 1987, par Madeleine Garcin-Marrou.

Elle propose de promouvoir l'art de la marionnette à travers des spectacles, des animations et des expositions.

Les artistes de la compagnie ont créé 14 spectacles, soit plus de 1600 représentations. ■

Plus d'informations sur leur site internet <https://www.theatretalabar.com>



## Concert de la chorale Les Sinardoux

**L**a chorale Les Sinardoux a débuté sa tournée internationale<sup>(1)</sup> 2023 par un magnifique concert en l'église de saint Michel les Portes samedi 25 mars.

Une fois encore, une nouvelle chanson nous a été proposée : "Dans la maison vide" de Michel Polnareff.

Après les rappels, le concert s'est terminé sous un tonnerre d'applaudissements et une standing ovation de plusieurs minutes. ■



**V**endredi 7 avril 2023 à 20h30 à la salle polyvalente de Sinard, le groupe Save My Soul s'est produit en concert, organisé par Sinard Animation, devant une centaine de personnes.

Save My Soul est un ensemble Grenoblois de 10 musiciens à l'énergie débordante, nourris à la Soul vintage saupoudrée de Rythm n' Blues, qui s'est rapidement forgé une réputation et une solide expérience de la scène par de nombreux concerts, car c'est en live qu'ils font toute la différence !

Et en effet, le public assis dans un premier temps, s'est vu porter progressivement par le rythme

## SAVE MY SOUL

The essentials of soul music



ensorcelant de cet étrange groupe de musiciens et chanteurs/euses.

De belles voix, une musique généreuse, un contact avec la salle évident...ont emmené sur la piste de danse jeunes et moins jeunes, enthousiasmés par le rythme, le répertoire et le style de ce groupe que chacun espère revoir sur Sinard.

Belle ambiance ce soir là ! Un grand merci aux musiciens et aux organisateurs. ■

Toutes les photos et vidéos des événements et sorties sont sur le site internet de la Mairie ([www.sinard.fr](http://www.sinard.fr)) dans la rubrique Vie du village => Album photos



(1) NDLR : Nos lecteurs les plus assidus n'auront pas manqué de remarquer que cette saillie drolatique a déjà été utilisée



# Ca s'est passé à Sinard

## Fête de la musique



**T**oujours organisée de mains de maître par Sinard Animation, la Fête de la Musique a accueilli un nombreux public qui a pu se restaurer, se désaltérer et surtout écouter les groupes de styles très différents :

Les 38 Tonnes – fanfare,  
Fuego de Rumba – musique gipsy,  
Ambre – rock.

Merci encore à l'équipe de Sinard Animation qui se donne s'en compter pour apporter de la joie aux sinardouses et sinardoux. ■



## Expo des œuvres de l'école

**L**e 4 avril, dans la salle polyvalente, les enfants de l'école ont exposé leurs créations réalisées tout au long de l'année scolaire en atelier d'arts plastiques. Différentes techniques ont été utilisées (peinture acrylique, encre de chine...).

Travaux inspirés notamment de James Rizzi (pop'art) et Monet (les nymphéas) De nombreux parents et Sinardoux se sont déplacés pour admirer leurs travaux.

Une première très intéressante, à renouveler. ■



## Fête de l'école

**E**n ce dernier jour de Juin, la pluie, tombée en abondance toute la journée, s'est calmée afin que la fête de l'école puisse se dérouler normalement.

C'est donc à 17h30 qu'ont pu démarrer les festivités, animées par les parents d'élèves et les enseignants. Tout d'abord, sous la forme d'une kermesse, toutes sortes de jeux permettaient aux enfants de se distraire (basket, pêche à la ligne, parcours sportif...) Ensuite, en guise d'apéritif, les enfants nous ont offert un petit répertoire de chants, sous



la direction de Julie et de leurs enseignants. Puis ce fut la restauration (frites, saucisses, desserts). Enfin, le spectacle tant attendu réalisé par toutes les classes qui se sont succédées a enchanté tous les spectateurs.

Cette soirée a permis, une fois de plus de constater que l'école de Sinard se porte à merveille et que l'ambiance y est excellente.

Merci aux enseignants et à l'ensemble des bénévoles qui en sont les garants. ■

# Ca se passe à Sinard

## Expo à la biblio : Aquarelles de Roselyne Enault

Depuis le 6 juin une nouvelle exposition d'aquarelles de Roselyne Enault est visible à la bibliothèque.

L'artiste nous a confié :

"Enseignante à la retraite, passionnée par les arts graphiques et assidue des ateliers de peinture depuis longtemps. En tant qu'enseignante en cours moyen, j'ai toujours initié mes jeunes élèves aux différentes techniques de peinture ainsi qu'à la découverte des grands artistes par des visites au musée.

J'ai débuté par la peinture à l'huile puis à l'acrylique. Ensuite j'ai utilisé le pastel sec et maintenant depuis quinze ans, je pratique essentiellement l'aquarelle. Je m'inspire de photos de ma collection personnelle ou autre.

*Je suis très heureuse de partager avec vous cette série d'aquarelles et n'hésitez pas à me faire part de vos impressions."*

**Profitez-en pour visiter :**

- notre **bibliothèque** toujours très active pour le renouvellement des ouvrages. Pour une cotisation annuelle familiale de 10€, les 8 bénévoles vous proposent des nouveautés (dont de nombreux ouvrages récompensés par des prix littéraires annuels), des romans, des périodiques, des bandes dessinées pour adultes et enfants, des documentaires et bien d'autres.
- notre **grainothèque** :
  - . pour la liberté d'échanger et de reproduire nos graines,
  - . pour la gratuité dans un monde où tout s'achète,



- . pour faire (re)découvrir à nos enfants, à nos voisins... les trésors de la nature,
- . pour contrer un tant soit peu l'industrie et le nombre toujours plus restreint de variétés,
- . pour des semences adaptées à notre territoire,
- . pour tous ... ■

Allée du château, les samedis de 9H45 à 11H30 et les mardis de 14H à 18H, en période scolaire

## Ostéopathie ambulante

Les prochaines dates de passage de Chloé Audiffren sur la commune sont :

- 6 et 27 juillet
- 17 août
- 7 septembre
- 7 et 21 Décembre

Exceptionnellement, il n'y aura pas de consultation en Octobre et Novembre.

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- soit par téléphone au 06 77 29 75 33
- soit via le site internet Doctolib.

Chloé, ayant subi quelques incivilités sur la place de la Mairie (débranchement électrique, déplacement du marche pieds, jet de cailloux....), proposera à l'avenir ses prestations sur terrain privé. ■

## L'hôtel à insectes



Comme ont pu le constater ceux qui y passent, un hôtel à insectes a été installé par Corinne, Cathy et Rémy au bas du parking Sud du cimetière. Il s'agit d'un endroit où les différentes espèces d'insectes peuvent se rendre pour se protéger et assurer leur descendance à l'abri.

A terme, d'autres hôtels à insectes seront installés à différents endroits de Sinard.

**Attention :**  
Le van sera dorénavant installé 52 rue Pré Mègne et non plus sur la place de la mairie.



Attirer les insectes a plusieurs vertus et intérêts. **Tentez l'expérience chez vous**, dans votre jardin, et attirez les insectes "bénéfiques" à une bonne pollinisation tout en éloignant les insectes nuisibles qui mangent vos plantes et abîment votre jardin.

L'hôtel à insectes est un véritable allié à découvrir ! ■

Merci à Rémi pour la fabrication de cet abri.

# Les bonnes pratiques

## Règles concernant les plantations

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.



### Distance par rapport au voisin

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum.

Cette distance minimum peut être fixée par les règles locales prévues par les règlements particuliers existants ou les usages locaux constants et reconnus.

S'il n'existe aucune règle locale, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Hauteur de plantation inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Hauteur de plantation supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 m de la limite séparative de votre terrain.

Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble de voisinage (en raison par exemple de l'ombre qu'il procure à votre terrain). Il est alors possible de demander à votre voisin d'élaguer ou d'abattre l'arbre, à

condition de prouver que vous subissez un trouble réel, excessif et anormal dans votre environnement. Si vous n'obtenez pas gain de cause, vous pouvez faire appel à un conciliateur de justice puis faire un recours auprès du tribunal judiciaire.

### Mode de calcul

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

### Si cette distance n'est pas respectée

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale. Il doit adresser au voisin un courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de refus du voisin, il faut avoir recours à une démarche amiable à l'aide :

- d'un conciliateur de justice (procédure gratuite)
- ou d'une médiation : démarche amiable de résolution d'un litige. Le médiateur tente d'établir un dialogue entre les personnes en litige pour qu'elles parviennent elles-mêmes à un accord (démarche payante)
- ou d'une procédure participative : démarche amiable de résolution d'un litige qui repose sur la signature d'un contrat écrit par lequel chacun s'engage à rechercher un accord dans un certain délai. Le recours à un avocat est obligatoire. (démarche payante avec recours à un avocat).

**À savoir :** *Entreprendre cette démarche est une étape préalable incontournable pour engager ensuite un recours éventuel devant le juge.*

**Où s'adresser ?** Au Conciliateur de justice

**En cas d'échec, il faut saisir le tribunal du lieu où se situe le terrain.**

Plantations existant depuis au moins 30 ans

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, mais qu'elles sont situées :

- à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété,
- ou sont situées entre 0,5 et 2 mètres de la limite de propriété et dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans,

alors seule une démarche amiable (recherche d'un accord) peut être envisagée auprès du voisin.

### Entretien



### Branches

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal du lieu où se situe le terrain.

### Racines, ronces

Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

### Plantations mitoyennes (haies...)

L'entretien est à la charge des 2 parties : chacun doit tailler son côté de la haie.

Il est conseillé de tailler les 2 côtés de la haie au même moment.

**À noter :** *Vous pouvez détruire la plantation mitoyenne jusqu'à la limite de votre propriété, à la condition de construire un mur sur cette limite.*

*Ces informations sont issues du site Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>*

# Infos pratiques



## Actions du CCAS

Chaque année, le C.C.A.S mène des actions en direction des aînés, des jeunes et de tous les habitants :

- repas de Noël des aînés,
  - des journées découvertes en autocar.
- Mais le C.C.A.S a aussi pour vocation d'apporter de l'aide aux habitants de la commune :
- aide à la cantine par la prise en charge d'une partie du prix du ticket,
  - aide au portage de repas à domicile,
  - location de la salle polyvalente (réunions de famille, anniversaire, baptême, mariage, etc.),

- aides spécifiques ayant trait à l'action sociale, pour 2023 :

- . Collectif d'entraide du Trièves à hauteur de 600 €
- . ADMR à hauteur de 400 €
- . Associations en liens avec les EHPAD du Trièves : (les Amis de l'Age d'Or, EHPAD de Monestier -100€, Cueille la Vie, EHPAD de Mens -100 €-)

- secours ponctuels aux personnes en difficulté,
- aide financière aux réfugiés, collecte d'aliments, d'habillement, de produits de soins, d'ameublement ...
- aide financière suite à une demande transmise par un service social ou

## Les gendarmes à votre rencontre

Les gendarmes de la communauté de brigades de Monestier de Clermont, dans une volonté de proximité, sont en mesure de recueillir des plaintes ou des auditions grâce à des moyens informatiques déportés,

conseiller ou simplement échanger mais également être présents sur la voie publique sur simple demande. Pour cela, vous pouvez prendre rendez-vous en lieu et temps qui vous convient pour rencontrer les gendarmes.



## La rubrique du Docteur D

### Le chauffage et l'eau chaude solaires

Le soleil, une énergie renouvelable pour la maison.

Bien entendu la maîtrise de notre consommation d'énergie dépend en tout premier lieu de notre **sobriété** et tout particulièrement de la qualité de **l'isolation de notre habitat**.

Quelques conseils de l'ADEME (agence de la transition écologique) :

- L'énergie solaire est disponible partout, gratuite à l'usage, renouvelable et non polluante. Il est simple de la capter pour produire de la chaleur.

- Grâce à des équipements robustes et fiables, l'énergie solaire permet de fournir une part importante des besoins de chauffage et d'eau chaude pendant de nombreuses années. Leurs prix connaissent peu de fluctuations.

- Ces installations ont aussi l'avantage de diminuer les rejets de polluants et de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Deux solutions techniques sont possibles ...

### 1. Le chauffe-eau solaire :

Le chauffe-eau solaire individuel (CESI) est la solution solaire thermique la plus simple à mettre en oeuvre. Grâce à un principe fiable, il permet de chauffer une partie de l'eau sanitaire de la maison.



directement par la personne concernée.

Par conséquent, n'hésitez pas à solliciter le C.C.A.S. (à la Mairie). Vos demandes, restent confidentielles et sont étudiées lors du Conseil d'Administration qui se réunit en moyenne tous les deux mois. ■

### Cet été le C.C.A.S. Organise :

- La Sortie « Famille » organisée tous les ans, mercredi 5 juillet, au Parc de Loisirs d'ANDILLY en Haute Savoie,
- La sortie « Pour tous », du 8 septembre, initialement prévue à Lyon est remplacée par Annecy : déjeuner croisière sur le lac et visite guidée de la ville.

# Les gens d'ici

## Réfrigération du lait : Sinard précurseur du département

Pendant les années 50, l'hygiène laitière devient une préoccupation essentielle à la ferme. En effet, le lait doit, par exemple, provenir d'un troupeau exempt d'une quelconque maladie pouvant provoquer des infections. Il faut rappeler que le lait n'est pas un produit simple mais un produit vivant et fragile. De plus, on note à cette époque que les fermes manquent d'eau à volonté ; ceci crée des habitudes de propreté relative dont elles ont beaucoup de mal à se défaire. Ce besoin suscite chez les jeunes générations une attente de satisfaction qui nécessite des centaines de millions d'investissement.

A Sinard, Avignonet, St Martin de la Cluze, les principales exploitations font preuve d'une solidarité exceptionnelle. Le directeur des services vétérinaires de l'époque avait décidé que le cheptel de la tournée du ramassage du lait, serait tuberculine. Six mois plus tard, l'ensemble des fermes de Sinard éliminait toutes les bêtes malades.

Suite à ces événements, les dix producteurs de lait du village

décidèrent, en liaison avec les services vétérinaires et la direction des services agricoles, de construire eux-mêmes un «centre de refroidissement».

Bientôt, sur un terrain cédé par la commune, en face de la cure, le bâtiment s'édifia : des appareils de refroidissement furent installés.

**Sinard était la première commune du département à posséder un centre collectif.**

A l'origine de cette réalisation, André Poulat, responsable du centre, Léon Faure, administrateur de la société laitière, Aimée Bonnard-Cottet, agent technique de la vulgarisation laitière, accompagnés de Léon Bonnet sur la photo peuvent être fiers .

Après chaque traite, chacun des producteurs amène son lait au centre pour le faire refroidir dans les délais les plus rapides. Mis en bidons, le lait est gardé dans des bassins où l'eau glacée le conserve à une température de 6 degrés.

Le lait de Sinard amené à Grenoble dans des récipients plombés peut ainsi être



A Sinard, on songe déjà à la nourriture du détail pour l'hiver. Voici, de gauche à droite : M.M. Léon Faure, administrateur de la Coopérative laitière ; Bonnet ; André Poulat, responsable du Centre de réfrigération ; Aimée Bonnard-Cottet, agent technique de vulgarisation laitière. (Photo « D. L. »)

employé à des fins spéciales. L'œuvre de « La GOUTTE de Lait » utilise les laits de Sinard dont les qualités hygiéniques certaines sont un garant pour la santé des nourrissons.

Ainsi, suite à la solidarité et la collaboration des producteurs de Sinard, est né un centre de réfrigération du lait qui conduira à d'autres réalisations dans le département. ■

## La CUMA de Sinard

### De quoi s'agit-il ?

La CUMA est une société coopérative agricole. Ces sociétés ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. Peuvent être adhérents d'une CUMA toutes personnes physiques ou morales ayant des intérêts agricoles dans la circonscription territoriale de la coopérative.

### Comment ça marche ?

- L'adhérent doit :
  - souscrire des parts sociales
  - s'engager à utiliser le matériel pour une quantité et durée donnée
  - respecter le matériel
  - payer les factures liées à l'utilisation de ce matériel

### Et à Sinard ?

La création de la CUMA remonte à 1959.

Elle est l'oeuvre des agriculteurs de l'époque, souvent parents des agriculteurs actuels.

Pour adhérer à la CUMA, il faut être collectif et volontaire, et faire partie du territoire. Elle regroupe des agriculteurs d'Avignonet, Monestier, Sinard, St Martin-de-la-Cluze et Treffort.

La CUMA permet de mutualiser le matériel et ainsi de limiter les investissements ; les agriculteurs disposent ainsi de deux tracteurs et d'une vingtaine d'autres matériels.

La CUMA induit une d'entraide agricole via une banque de travail qui permet le travail en commun pour augmenter le débit de chantier.

La participation des adhérents se fait en fonction de l'utilisation du matériel et via des parts sociales.

A ce jour, 12 agriculteurs sont adhérents. Jeremy Tury (agriculteur à Monestier) en est le président.



Certains agriculteurs de la CUMA de Sinard

### DERNIERE NOUVELLE !

**Dauphiné Libéré du 16 Juin 2023 : La CUMA de Sinard a remporté la palme d'or régionale option Numériques des Rencontres Régionales pour la création de son application sur smartphone permettant de gérer l'utilisation du matériel, les temps de travail, l'entraide entre agriculteurs et la géolocalisation du matériel**

# Foire de Puce

Exposants

Vide  
greniers

Animation  
pour petits  
et grands

Restauration

Buvette

Musique

7 Octobre  
dès 10H00

Edition 2023